RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL DU DIPLOME D'ÉTAT DE MONITEUR-ÉDUCATEUR

Annexe 1 de l'arrêté du 20 juin 2007, Journal Officiel n° 168 du 7 juillet 2007.

Contexte de l'intervention

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en oeuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents.

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

Référentiel d'activités

EXERCICE D'UNE RELATION ÉDUCATIVE au sein d'un espace collectif.	Engage et s'inscrit dans une relation avec chaque personne par la disponibilité à l'autre, l'écoute, l'observation, la compréhension : - se rend disponible et partage des moments individuels et collectifs de la vie quotidienne; - « suscite » la rencontre et se montre attentif aux capacités des personnes dans toutes leurs formes d'expression - veille à l'intégrité physique et morale des personnes dont il a la charge ; - préserve l'intimité et la vie privée des personnes. Contribue à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets individuels : - observe et comprend la situation des personnes accompagnées ; - situe la particularité des personnes dans un contexte social et familial ; - prend en compte le projet des personnes et leur désir dans l'élaboration des actions éducatives. Œuvre au développement des potentialités et à la compensation des difficultés des personnes dont il à la charge : - développe l'estime de soi par la valorisation ; - prend en compte les besoins essentiels et fondamentaux ; - prend en compte la singularité, les rythmes et les attentes des personnes ; - assure une fonction de repère et d'étayage ; - veille à la sécurité physique des personnes. Interroge et réajuste ses pratiques : - s'interroge et interroge les dimensions éthiques ou déontologiques impliquées dans les pratiques ; - exerce un sens critique et participe en équipe à l'analyse des pratiques éducatives ; - repère la pertinence et les limites des pratiques ; - a conscience des valeurs institutionnelles et associatives.
ANIMATION ET ORGANISATION DE LA VIE quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration.	Anime et régule la vie de groupe afin de susciter une dynamique structurante entre individu et collectif ; - favorise un climat de coopération et de solidarité entre les individus ; - garantit la place et la parole de chacun au sein du collectif ; - oeuvre à la transmission, à la compréhension et aux respect des règles, assume l'autorité. Soutient l'inscription des personnes dans l'organisation spatio-temporelle de la vie quotidienne : - respecte le rythme de chacun ; - accompagne l'alternance collectif-individu ; - crée les conditions d'apprentissage des actes de la vie quotidienne ; - contribue à l'amélioration du cadre de vie. Construit et anime des activités dans les domaines des apprentissages, des loisirs, de la culture dans et hors de l'institution : - propose des activités de techniques éducatives comme support à une fonction de médiation, - prend en compte les contextes et les milieux dans lesquels ces activités s'inscrivent. Favorise l'autonomie et la promotion des personnes et des groupes en créant des situations et des opportunités d'interaction avec l'environnement social : - inscrit les personnes et les groupes dans une dimension citoyenne ; - pense et met en oeuvre des situations « dedans et dehors » de l'établissement ; - favorise l'émergence de projet collectif, de coopération.

PARTICIPATION AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.	Se situe et agit au sein d'une équipe pluri-professionnelle : - tient compte du projet et des missions institutionnels ; - identifie les différents acteurs et les instances ; - repère les statuts et fonctions,- connaît les politiques sociales et les cadres juridiques liés à son intervention. Concourt à l'élaboration de l'action éducative : - communique ses observations et ses remarques ; - rend compte de ses pratiques ; - produit des écrits professionnels ; - assure un tutorat pour la formation des futurs professionnels. Participe à l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions éducatives, dans le cadre d'un projet global : - repère les besoins ; - prend en compte la place et le rôle de la famille et/ou des tutelles ; - définit des objectifs et moyens d'une action dans le cadre d'un projet plus global ; - organise et met en place ; - propose, évalue, réajuste et rend compte. Appuie l'intégration en milieu ordinaire par des actions de soutien et de médiation : - mobilise les ressources de l'environnement et en favorise l'accès (école, monde du travail, de la culture et des loisirs..

Référentiel de compétences

Domaine de compétences 1.
Accompagnement social et éducatif spécialisé :

Instaurer une relation.
Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités.
Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.
Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service.
Concevoir et mener des activités de groupe.

Domaine de compétences 2.
Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé :

Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives.
Participer à la mise en oeuvre d'un projet éducatif.

Domaine de compétences 3.
Travail en équipe pluri-professionnelle :

S'inscrire dans un travail d'équipe.
Elaborer, gérer et transmettre de l'information.

Domaine de compétences 4.
Implication dans les dynamiques institutionnelles :

Etablir une relation professionnelle avec les partenaires.
Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet.
Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

Domaine de compétences	Compétences	Indicateurs de compétences
Domaine de compétences 1. Accompagnement social et éducatif spécialisé.	Instaurer une relation.	Savoir prendre en compte la situation de la personne ou du groupe. Savoir observer les attitudes et comportements des usagers. Savoir développer une écoute attentive et créer du lien. Savoir identifier et réguler son implication personnelle.
	Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités.	Savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe. Savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités, handicaps et les facteurs qui font obstacle au parcours individuel des personnes. Savoir proposer et mettre en oeuvre des activités susceptibles de permettre la progression de la personne aidée dans le respect de ses droits et aspirations. Savoir s'interroger et interroger les dimensions éthiques ou déontologiques impliquées dans les pratiques. Savoir favoriser l'expression et la communication.
	Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.	Savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective. Savoir utiliser des techniques de gestion de conflits. Savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence.
	Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service.	Savoir utiliser les actes de la vie quotidienne et de la vie collective comme support des apprentissages. Savoir repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées. Savoir prévenir et repérer les situations de maltraitance. Savoir inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne.
	Concevoir et mener des activités de groupe.	Savoir inventer et organiser des activités dans une visée socio-éducatives. Savoir analyser les besoins des personnes et contraintes des activités. Savoir élaborer, gérer et rendre compte du budget des activités menées. Savoir respecter le cadre juridique des activités.

Domaine de compétences	Compétences	Indicateurs de compétences
Domaine de compétences 2. Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé.	Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives.	Savoir collecter des données et des observations. Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis. Savoir évaluer ses actions dans le cadre du projet éducatif. Savoir réajuster son action en fonction de cette évaluation. Savoir faire des propositions pour l'élaboration du projet éducatif.
	Participer à la mise en oeuvre d'un projet éducatif.	Savoir mettre en oeuvre des activités dans le respect du projet éducatif. Savoir prendre en compte les ressources, projets et réseaux internes et externes à l'institution. Savoir prendre en compte la place et le rôle des familles. Savoir anticiper les difficultés, ajuster et réguler les actions.
Domaine de compétences 3. Travail en équipe pluri-professionnelle.	S'inscrire dans un travail d'équipe.	Savoir coopérer avec d'autres professionnels de son service, solliciter leur avis, leurs connaissances, leurs compétences. Savoir transmettre ses propres observations. Savoir confronter ses observations.
	Elaborer, gérer et transmettre de l'information.	Savoir sélectionner des informations pour les transmettre en protégeant la vie privée des personnes ou le caractère confidentiel des informations saisies. Savoir traiter et conserver des informations. Savoir donner du sens aux informations pour une aide à la décision. Savoir argumenter des propositions. Savoir utiliser les nouvelles technologies. Savoir rédiger les comptes rendus des situations éducatives.

Domaine de compétences	Compétences	Indicateurs de compétences
Domaine de compétences 4. Implication dans les dynamiques institutionnelles.	Etablir une relation professionnelle avec les partenaires.	Savoir se présenter et présenter son service. Savoir accueillir. Savoir adapter son mode de communication aux différents partenaires.
	Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet.	Connaître le cadre juridique et les missions de l'institution. Connaître le projet institutionnel et/ou associatif. Savoir identifier les différents acteurs. Savoir établir avec ces acteurs les relations nécessaires et justifiées par la mission confiée.
	Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.	Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux. Savoir capitaliser les expériences professionnelles. Savoir prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles. Savoir actualiser ses connaissances professionnelles. Savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels.